

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 24 novembre 2011**

**DCM N° 11-11-13**

**Objet :** **Zone d'Aménagement Concerté GPV de Metz-Borny -  
Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2010.**

**Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire**

Conformément au traité de concession en date des 7 mai du 13 octobre 2004 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et à son avenant, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny, arrêté au 31 décembre 2010.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Le bilan financier prévisionnel est en baisse depuis le 31 décembre 2009 (10 392 911 € HT) et présente un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 6 012 419 € HT, soit 6 982 058 € TTC. Cette baisse s'explique principalement par une économie générale réalisée sur les travaux et la modification du programme des équipements publics avec la suppression d'un tronçon de METTIS dans le périmètre de la ZAC.

Cela permet de ramener la participation de la Ville de Metz à l'équilibre du bilan de 6 919 875 € à 3 794 286 €, soit une économie de 3 125 589 €.

Un avenant n°4 dont le projet est joint en annexe permet d'acter ces changements.

En 2010, les travaux suivants ont été réalisés :

- parachèvements du secteur « Bourgogne » (solde),
- réalisation de la rue du Barrois et de ses antennes, vers le rue de Sarre.

La commercialisation des terrains de la ZAC se poursuit avec les parcelles à vocation économique et l'espace Descartes à vocation d'habitat. En 2010, une parcelle de 1 395 m<sup>2</sup> a été cédée à Technocopy pour la réalisation de bureaux. Quatre terrains restent à vendre sur cette ZAC dont :

- un terrain de 3 680 m<sup>2</sup> au bord du diffuseur de la RN 3 optionné par Benedic/Trimco afin d'y réaliser une maison de l'immobilier,
- deux terrains réservés à la réalisation d'une plateforme socioéconomique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004, et son avenant, par lequel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC GPV de Metz - Borny,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2009,

**VU** le projet d'actualisation au 31 décembre 2010 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

**VU** le projet d'avenant n°4 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2010, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 6 012 419 € HT soit 6 982 058 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la Ville pour un montant de 3 794 286 € ;

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°4 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel

Commissions : Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**